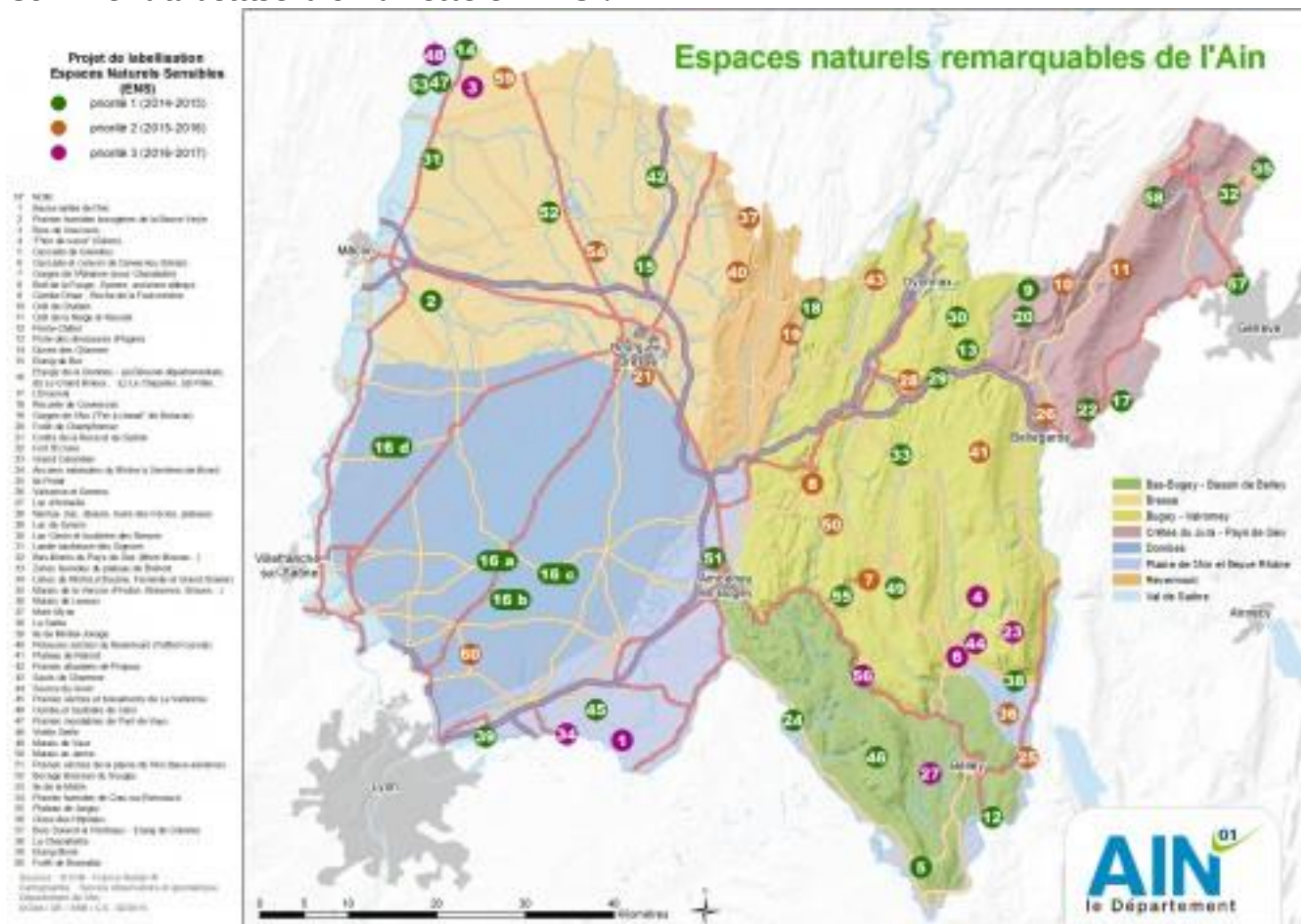


ESPACES NATURELS SENSIBLES DU VALROMEY / juillet 2016

Qu'est-ce qu'un espace naturel sensible (ENS) ?

Dans l'Ain, les espaces naturels sensibles (ENS) constituent un réseau de sites naturels remarquables d'un point de vue écologique (faune, flore, milieux), géologique et/ou paysager. Les milieux concernés sont très diversifiés par leur taille (de quelques hectares à plusieurs centaines d'hectares), et leur typologie (étangs, boisements, pelouses sèches, grottes, tourbières, prairies humides, lînes...). Ils peuvent être localisés sur des parcelles publiques ou privées. Le « label » ENS n'apporte aucune contrainte réglementaire et n'a donc aucun impact sur la propriété ni sur les usages pratiqués (promenade, chasse, pêche, agriculture...). Les sites labellisés doivent faire l'objet d'un plan pluriannuel de gestion et de valorisation, en conciliation avec les usages actuels. Le Département apporte un soutien technique et financier pour la mise en œuvre des actions. Un Comité de site, réunissant le Département, le gestionnaire, les acteurs locaux, les partenaires techniques et financiers, est mis en place sur chacun des ENS. Il se réunit régulièrement pour valider et suivre les actions menées. Les actions sont menées avec l'accord des propriétaires. Les sites ENS sont destinés à être ouverts au public, sauf exception justifiée notamment par la fragilité du milieu. L'ouverture au public est adaptée au contexte de chaque site.

Comment labellise-t-on un site en ENS ?



Carte des 60 sites remarquables pressentis pour être labellisés en espaces naturels sensibles
© Département de l'Ain Service nature et biodiversité
Pour en savoir plus : <http://patrimoines.ain.fr/n/les-sites-espaces-naturels-sensibles-ens/n:183>

Le schéma départemental des ENS a identifié 60 sites remarquables, pressentis pour être labellisés.

Le Département porte la démarche et mène la concertation auprès des acteurs locaux (Communes voire Communautés de communes, gestionnaires le cas échéant) pour ces 60 sites. Les échanges visent à valider l'opportunité d'instaurer un espace naturel sensible et définir le périmètre pertinent, à l'échelle parcellaire.

L'instauration d'un espace naturel sensible est formalisée par une délibération du Département. Si un site n'est pas identifié dans le schéma départemental, le Maire de la Commune concernée peut transmettre une demande à Monsieur le Président du Conseil départemental, laquelle sera étudiée par les services du Département.

Sur le territoire du Valromey :

Gorges de Thurignin, cascade et canyon de Cerveyrieu

Les Gorges de Thurignin, cascade et canyon de Cerveyrieu, sont des curiosités géologiques situés le long du cours d'eau "le Séran", dans le sud-est du Département sur le territoire du Valromey. Marmites, vasques, canyon et chute d'eau impressionnante composent ce site diversifié.

Identité



Le site débute aux gorges de Thurignin à Belmont - Luthézieu, et intègre la rivière Séran jusqu'à la cascade de Cerveyrieu, sur les communes de Belmont-Luthézieu, Artemare et Vieu en Valromey. La superficie du site s'étend sur 13,49 ha.

Les falaises du canyon de Cerveyrieu sont concernées par l'**Arrêté Préfectoral de Biotope "Protection des oiseaux Rupestres"**.

L'ensemble du site est géré par le Syndicat mixte du Séran, qui porte un contrat de rivière 2014-2018.

Principaux enjeux du site



Crapaud sonneur à ventre jaune © Photo S. Tournier

Faune

Nombreux amphibiens dont Crapaud Sonneur à ventre jaune, Faucon pèlerin, Tichodrome échelette, Cincle Plongeur, Hibou Grand-Duc

Paysage

Enjeu départemental : cascade de Cerveyrieu d'une soixantaine de mètres de haut, marmites formées dans les gorges de Thurignin

Géologie

Site de Cerveyrieu identifié dans l'inventaire des sites géologiques remarquables de Rhône-Alpes ; creusements dans les calcaires Valanginiens formant canyon et paléocanyon.

Pour découvrir le site



Cascade de Cerveyrieu © Département de l'Ain / C. Sénéchal

Les Gorges de Thurignin sont accessibles depuis Belmont-Luthézieu. Une dalle permet d'enjamber une vasque et de rejoindre les chemins pédestres qui longent le Séran en amont et en aval. La cascade de Cerveyrieu est également accessible depuis un parking situé sur la RD 31 entre Don et l'ancienne gare de Vieu en Valromey. Un sentier longe le canyon et permet d'accéder à un point de vue spectaculaire en surplomb de la cascade, qui permet d'observer Artemare, le Bugey méridional et la Dent du Chat. Le canyon est un lieu pratiqué par les canyonnistes, qui descendent parfois la cascade en rappel.

Rivière de l'Arvières, Pain de Sucre et source du Groin

Cours d'eau naturel aux multiples chutes d'eau et curiosités géologiques, l'Arvières a été labellisée Espace Naturel Sensible en 2015. Situé au coeur du Valromey, le site ENS associe également le patrimoine géologique remarquable de la source du Groin et du Pain de Sucre sur la Brize.

Carte d'identité



La Source du Groin © Office de Tourisme du Valromey

Le site se situe sur le Bassin Versant du Séran, sur le territoire du Valromey.

Le périmètre intègre les espaces naturels en fond de vallée de l'Arvières et de ses affluents, principalement en zones humides.

Le Groin de sa source à sa confluence avec l'Arvières est également compris dans le périmètre.

Le Pain de Sucre sur la rivière la Brize est situé entre Poisieu (commune de Champagne en Valromey) et Brénaz : chemin d'accès depuis le chemin du Banc des Dames (autre curiosité au fond d'une reculée jurassienne).

Le site totalise 202 ha et concerne les communes de Vieu en Valromey, Virieu-le-Petit, Champagne-en-Valromey, Lochieu, Brénaz et Songieu.

C'est le syndicat mixte du Séran qui est gestionnaire des cours d'eau.

L'Arvières dont la source est située sur le site de l'ancienne Chartreuse d'Arvières, est candidate au label "Rivières Sauvages" niveau 1.

Principaux enjeux



L'Arvières © Département de l'Ain - François Letourmy

Faune

Crustacé : Ecrevisse à pattes blanches
Poissons : Truite fario, Chabot, Loche franche
Amphibien : Sonneur à ventre jaune
Libellule : Cordelugastre bidenté

Flore

Caractéristique des cours d'eau vive : diatomées, mousses. Ripisylve adaptée au milieu calcaire, humide et sombre : hêtres, peupliers noirs, ail des ours... Sapin blanc sur le vallon d'Arvières.

Paysage

Enjeu départemental et national : la rivière et son bassin versant sont très préservés.

Géologie

Substrat très accidenté, formant de nombreuses chutes d'eau. Lit très concrétionné par le calcaire. Sous-sol karstique datant du jurassien. Des écoulements souterrains ont lieu. Présence de résurgences, la principale étant la source vaclusienne du Groin au hameau de Vaux-Morets sur la commune de Vieu en Valromey.

Habitats - Fonctionnement écologique

Fonctionnement naturel du cours d'eau très préservé. De nombreux obstacles naturels à la continuité piscicole, qui empêchent la libre circulation des poissons. Concrétion calcaire du lit limitant le nombre d'habitats disponibles.

Pour découvrir le site



Le Pain de Sucre © Département de l'Ain - François Letourmy

Le site peut être pêché en partie aval uniquement (gestion non patrimoniale).

La Source du Groin, située sur la commune de Vieu, est impressionnante : les eaux qui sortent de la vasque proviennent de ruisseaux souterrains formés par les infiltrations des eaux pluviales du Haut-Valromey et du Plateau de Retord.

Le Pain de Sucre est une stalagmite de tuf de 6 mètres de hauteur sur le cours du ruisseau la Brize (ou Bèze) qui se jette ensuite dans la rivière l'Arvières.

Massif de Fierloz à Artemare

Le massif de Fierloz est situé sur la commune d'Artemare, à la limite de Massignieu (commune de Belmont – Luthézieu) . Ce plateau calcaire à lapiaz, formé il y a 140 millions d'années dans la mer jurassique et aujourd'hui à 300 mètres d'altitude, offre un magnifique panorama sur les paysages du Bugey sud (le marais de Lavours...) et sur les montagnes du Jura (le Grand Colombier, Planachat... Ce site remarquable de 74 hectares a été labellisé Espace Naturel Sensible fin 2015.



Massif de Fierloz © Département de l'Ain / C. Sénéchal

Carte d'identité



Les Lapiaz du massif de Fierloz © Département de l'Ain / C. Sénéchal

Le massif de Fierloz est une petite merveille calcaire. Ce site représentant 74 hectares est constitué de lapiaz chahutant le plateau.

Les paysages et les milieux associés sont très diversifiés et participent à la richesse du site.

Dessiné par la rivière du Séran et de l'Arvières à ses pieds, le massif est entouré de divers milieux riches en termes de biodiversité : zones humides, pelouses sèches...

Principaux enjeux du site



Orchis Pyramidal sur le massif du Fierloz © Département de l'Ain / C. Sénéchal

La commune d'Artemare est gestionnaire du site et a sollicité le Département afin de valoriser ce site remarquable qui n'est pas répertorié au sein d'un périmètre de protection réglementaire. Le label Espace Naturel Sensible permet de souligner la qualité du milieu et mettre en oeuvre des outils de valorisation.

Ainsi, on note plusieurs espèces faunistiques et floristiques remarquables : Oiseau Engoulevent d'Europe pour exemple, plusieurs espèces de chauve-souris et de reptiles et plusieurs orchidées. Déjà ouvert au public, ce site a jusqu'alors manqué de mesures de gestion. Ainsi, un des enjeux est de : réguler le développement des espèces végétales envahissantes (Ailantes, Robiniers faux acacia) et de réguler la fréquentation motorisée.

Ce milieu ouvert souffre aussi du développement des formations arbustives, qui appauvrissent les sols et ferment les perspectives.

De plus, le milieu calcaire, propice à l'infiltration des eaux, fait de ce massif une source pour l'alimentation de la nappe, grand enjeu à l'échelle de tout un territoire pour la ressource en eau.

Pour découvrir le site



Panneau d'interprétation sur le site de Fierloz © Département de l'Ain / C. Sénéchal

Le site est ouvert au public et des panneaux d'interprétation ont été apposés afin d'accompagner le visiteur dans sa découverte du plateau calcaire.

Un sentier de randonnée traverse le périmètre ENS, le sentier de Grande Randonnée de Pays, « leBalcon du Valromey ».

En cours...

Le plan de gestion écologique du massif de Fierloz, rédigé en 2013, prévoit entre autres, des actions de gestion et de préservation de ce site, de valorisation pédagogique, de contrôle de la fréquentation, de sensibilisation et de communication, d'amélioration de la connaissance, le tout suivi par un comité de pilotage.

Un premier comité de site ENS en 2016 engagera la procédure de gestion et permettra une veille sur les mesures à mettre en place.